



DECLARATION LIMINAIRE DU SYNDICAT C.G.T. DES FINANCES PUBLIQUES

La CGT combat le système d'évaluation-notation actuel qui repose sur des quotas de bonifications (20% de + 0.06 et 30 % de + 0.02) et, par conséquent, sur l'exclusion de 50 % des agents du bénéfice de celle-ci.

La CGT n'a pas cessé de dénoncer une gestion qui assure la prééminence de l'individualisation des carrières et des objectifs au détriment des solidarités dans le travail et du statut.

Le nombre de recours formulés démontre bien l'absurdité et l'injustice du système :

- 9 en catégorie C
- 13 en catégorie B

Ces agents ont parfaitement raison de se saisir de leur droit de recours parce que la notation est lourde de conséquences sur l'avancement d'échelon, le tableau d'avancement ainsi que le changement de corps sur liste d'aptitude.

Les Personnels ne sont pas opposés à ce que leur hiérarchie évalue la qualité de leur travail, mais la réalité de la notation est tout autre. Leurs mérites ne peuvent pas être reconnus à hauteur de la qualité de leur travail en raison de l'extrême faiblesse du nombre de bonifications possibles (20% à trois mois et 30% à un mois).

Le projet d'évaluation pour 2013 est encore pire: fin du repérage de la note chiffrée et Prime Fonction liée aux Résultats (PFR) qui sera variable. En effet, elle serait décomposée entre une part fonctionnelle comptant pour 60% du montant global et une part variable correspondant aux 40% restants.

A compter de 2013, vos salaires seront directement liés à votre notation

Au total des deux C.A.P., 21 dossiers ont été évoqués. Les élu(e)s de la C.G.T. qui ont pour principe de défendre tous les agents qui font un recours, ont déployé toute leur énergie dans la défense de ces dossiers, même pour les collègues qui ne les avaient pas sollicités. Nous rappelons qu'au plan local seule la bonification de + 0,02 peut être accordée, l'évolution de + 0,06 n'étant possible qu'en C.A.P. Nationale.

Syndicat CGT Finances Publiques – section MOSELLE

Direction régionale des Finances publiques de la Moselle –
Case CGT -

1, rue François de Curel BP 41054 57036 METZ CEDEX 01

E-mail : cgt.057@dgfp.finances.gouv.fr

Tél : 03 87 38 69 13

<http://www.financespubliques.cgt.fr/57/>

En C une réserve de 3 X 1 mois était disponible au titre de la **filière gestion publique** et une réserve de 2 X 1 mois pour les échelons variables et 2 X 1 mois pour les échelons terminaux au titre de la **filière fiscale**

Elle n'a pas été utilisée et conservée pour l'année prochaine.

Encore des économies sur le dos des agents.

Sur les neuf recours soumis à la commission, 3 agents n'ont pas obtenu satisfaction.

Toutefois 6 agents ont vu leurs doléances satisfaites.

Quatre recours de 0,02 et un recours de 0,01 ont été obtenus.

En B une réserve de 4 X 1 mois était disponible au titre de la **filière gestion publique** et une réserve de 2 X 1 mois et 1 X 3 mois au titre de la **filière fiscale**

Sur les treize recours soumis à la commission, 8 agents n'ont pas obtenu satisfaction.

Toutefois 5 agents ont vu leurs doléances satisfaites.

Quatre recours de 0,02 et un recours de 0,01 ont été obtenus.

Dès sa mise en place, la CGT a contesté cette notation qui montre une fois de plus ses limites et les problèmes qu'elle engendre.

La CGT s'oppose à toutes les formes de rémunération liées au mérite et/ou à l'évaluation/notation, à l'instar de ce que l'administration propose avec la prime de fonction liée aux résultats.

Nous conseillons à tous nos collègues d'effectuer un recours en CAP Centrale pour obtenir satisfaction.

Un modèle de ce recours est disponible dans notre site à l'adresse suivante :

http://www.financespubliques.cgt.fr/57/IMG/doc/2012_notation_revision-nota_modele.doc

N'hésiter pas à nous contacter pour vos recours en CAP CENTRALE

Les élus CGT

Cadre B

Madame Joëlle FRITZ SIP de FORBACH tel : 03 87 29 34 75

Madame Sylvie BOHN DRFIP Moselle tel : 03 87 38 66 73

Cadre C

Madame Alexia PADOIN Trésorerie d'Audun-le-Tiche tel : 03 82 84 69 95

Monsieur Ludovic CANGELLI Trésorerie de Grostenquin-Morhange Tel : 03 87 01 01 58

Elue Cadre C en CAP Nationale

Madame Raymonde VITALI DRFIP Service Dépense tel : 06 75 36 55 46

Syndicat CGT Finances Publiques – section MOSELLE

Direction régionale des Finances publiques de la Moselle –
Case CGT -

1, rue François de Curel BP 41054 57036 METZ CEDEX 01

E-mail : cgt.057@dgfip.finances.gouv.fr

Tél : 03 87 38 69 13

<http://www.financespubliques.cgt.fr/57/>